

### **3<sup>e</sup> DELIBERATION DE LA SEANCE DU 10 JUILLET 2025 à 20 HEURES 30**

Nombre de membres :

Date de convocation : 03/07/2025

En exercice : 15

Présents : 10

Votants : 10+4 procurations

L'an deux mille vingt-cinq  
et le jeudi dix juillet à vingt heures trente

Le Conseil Municipal de la commune de CAVILLARGUES (Gard), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (article L 2121-7 et suivants) au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent NADAL, Maire.

Etaient présent(e)s : NADAL Laurent, PLUTINO Antoine, GAS Joëlle, FANTON Pascale, TOLETTI Patrick, DOSE Nathalie, JUSTAMOND Mireille, FRAC Valérie, MATHIEU Pierre, BERTRAND Michèle

Etaient absent(e)s excusé(e)s : LAVASTRE Norbert procuration à PLUTINO Antoine, REBOULET Franck procuration à GAS Joëlle, JALLIFFIER-ARDENT Catherine procuration à NADAL Laurent, FRENE Eric procuration à FRAC Valérie, ARNAUD Jérôme

Antoine PLUTINO est élu(e) à l'unanimité secrétaire de séance par le Conseil municipal

**Objet : Approbation de la modification des statuts du Syndicat Mixte d'Electricité du Gard (SMEG)**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les dispositions des articles L.5711-1, et L.5211-20,

Vu la délibération n° 2025-51 en date du 20 mai 2025 par laquelle le Comité Syndical du SMEG a accepté à l'unanimité la modification des statuts du Syndicat,

Considérant que le Syndicat doit consulter l'ensemble de ses membres concernant ces modifications et ce, conformément aux dispositions visées ci-dessus,

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que :

- Les statuts actuels du SMEG ont été approuvés par arrêté préfectoral le 23 mai 2015,
- Le champ d'intervention du Syndicat évoluant régulièrement, il est apparu nécessaire de compléter les statuts du SMEG portant sur les points suivants :
  - o Le changement de dénomination du Syndicat, initié par la Fédération Nationale des Syndicats d'Energie, avec l'objectif de générer de la visibilité au niveau national avec la notion associée de marque reconnue. Il prend désormais la dénomination de Territoire d'Energie GARD-SMEG,
  - o Apporter des précisions sur les articles présents aux statuts
  - o La possibilité d'envisager des activités complémentaires.

Ces statuts modifiés entreront en vigueur à compter de la publication de l'arrêté préfectoral portant modification statutaire.

Après avoir pris connaissance du projet de statuts, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

➤ **ACCEPTE** la modification des statuts proposée par le Syndicat Mixte d'Electricité du Gard (SMEG).

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois, an susdits.

Le Maire,  
Laurent NADAL

The image shows a blue circular official stamp of the 'MAIRIE DE CAVILLONNÈS' with a central emblem. Overlaid on this stamp is a large, stylized blue ink signature, which appears to be 'Laurent Nadal'.

**Certifiée exécutoire**  
**Reçue en Préfecture le :**

**Publiée ou notifiée le :**